

L'HOMME

L'Homme

Revue française d'anthropologie

202 | 2012

Varia

Pourquoi changer d'ancêtres ?

Le colonialisme français en échec (Corée, 1866)

Why Change Ancestors ? A Setback For French Colonialism (Korea, 1866)

Jean-François Gossiaux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/23049>

DOI : 10.4000/lhomme.23049

ISSN : 1953-8103

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 4 juin 2012

Pagination : 141-166

ISSN : 0439-4216

Référence électronique

Jean-François Gossiaux, « Pourquoi changer d'ancêtres ? », *L'Homme* [En ligne], 202 | 2012, mis en ligne le 29 mai 2014, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/23049> ; DOI : 10.4000/lhomme.23049

Pourquoi changer d'ancêtres ?

Le colonialisme français en échec (Corée, 1866)

Jean-François Gossiaux

LES ÉTUDES COLONIALES ET (PARADOXALEMENT) les études post-coloniales, les unes et les autres en cela accordées au sens commun, ont imposé l'image d'un colonialisme systématiquement triomphant, jusqu'à une défaite finale toujours à reconstruire. Le développement des empires ultramarins, de la fin du XV^e siècle jusqu'au début du XX^e, apparaît comme un processus inexorable, rencontrant, certes, des résistances, parfois freiné, parfois détourné, mais jamais renversé. La globalité de son appréhension rend ainsi anecdotiques et insignifiants ses insuccès. Et, de fait, ceux-ci sont à la fois relativement rares et globalement peu importants. Ils n'en sont pas moins (ou ils en sont d'autant plus) localement importants et globalement signifiants.

La France, par exemple, commence son histoire coloniale par un échec récurrent et durable. Au XV^e siècle, elle est exclue du « partage du monde » que se réservent Espagnols et Portugais. Au XVI^e siècle, elle échoue à prendre pied en Amérique du Nord. Braudel attribue cette « double faillite » à son absence d'engagement dans la nouvelle économie mondiale, tournée qu'elle est encore vers la Méditerranée familière (Braudel 1949). Mais il s'agit là d'une défaite, ou d'une série de défaites, infligée par d'autres puissances européennes. Ce n'est pas le colonialisme lui-même qui est battu en brèche. L'échec à Saint-Domingue est d'une nature différente. L'indépendance d'Haïti, en 1804, est arrachée militairement au colonisateur par ses anciens esclaves. La défaite, en l'occurrence, est bien celle du colonialisme, sinon celle de la colonisation. D'autres que les Français ont appris à leurs dépens que le succès n'était pas forcément au bout de l'aventure outre-mer. Un des revers les plus massifs est sans doute celui de l'Italie en Éthiopie. En 1896, la tentative de conquête du pays s'achève

dans l'écrasement du corps expéditionnaire italien par les troupes éthiopiennes¹. Là, c'est le processus de colonisation même qui est mis en échec : des Européens peuvent être battus « à la régulière » et définitivement par les « indigènes ».

C'est une défaite coloniale encore plus oubliée que les autres que je voudrais évoquer ici, une défaite occultée et même déniée, à la fois en tant que défaite et dans son caractère colonial, celle des Français en Corée. Certes, pour la France (encore une fois à la peine), il s'agit d'un épisode mineur, en ceci que l'événement fut relativement bref et que l'ampleur des dégâts est restée limitée. Mais, nonobstant l'incongruité d'une histoire refaite avec des *si*, les conséquences en apparaissent considérables, jusqu'à amener à penser, en exagérant à peine, que la face de la région sinon celle du monde en a été changée. Mon propos, cependant, n'est pas de gloser sur les effets de la déroute française, aussi tentants que puissent être les exercices de géopolitique-fiction. Je m'attacherai plutôt à ce que cette expédition coloniale ratée peut nous apprendre du contact forcé de deux sociétés, de la friction impromptue de deux univers culturels et, en l'occurrence, du colonialisme.

L'ultime inconnu

« Un des principaux rôles de la marine militaire, dans les campagnes lointaines, est de faire respecter le drapeau de la France, et de protéger nos nationaux à l'étranger. Il arrive quelquefois que cette protection, chez des peuples à demi-barbares, entraîne à des expéditions de guerre ; c'est ainsi qu'il y a deux ans, le contre-amiral Roze, commandant la division navale des mers de Chine, fut obligé de recourir à l'emploi de la force en Corée, où avait été commis un grand crime de lèse-humanité.

Les journaux d'alors s'occupèrent très peu de cette intervention armée, si ce n'est pour l'envisager avec une sorte d'effroi [...]. *Le Moniteur* vint rassurer les esprits en rendant compte, en quelques lignes, à la fois du commencement et de la fin de l'expédition, et des résultats qu'elle avait produits.

Il me semble qu'elle aurait mérité mieux, non pas que de grands combats [...] eussent été livrés, mais parce qu'elle faisait brèche dans un pays qui, jusqu'alors, s'était complètement défendu du contact des étrangers, quand tous ses voisins étaient entamés par l'Occident. Cela ne s'était pas fait sans peine : il avait fallu d'abord s'attaquer à l'inconnu » (Jouan 1871 : 145-146).

Ces lignes d'introduction au récit livré à l'époque par un témoin (et acteur) direct situent de manière aussi parfaite qu'elliptique l'« intervention armée » dans son contexte et dans ses circonstances. Elles expriment

1. Au siècle suivant, la tentative fasciste aura plus de succès, mais celui-ci sera emporté par la défaite de la Seconde Guerre mondiale.

l'assurance et la morgue impérialiste d'une grande puissance (« faire respecter le drapeau » et « protéger [ses] nationaux » contre « des peuples à demi-barbares »), moulées dans une idéologie universaliste (rendre justice au nom de l'humanité) qui fournit le motif d'une opération précisément ciblée. Elles disent la discrétion qui entoura ladite opération et qui donne à penser qu'elle ne fut pas glorieuse². Et, à l'encontre de cette discrétion, elles entreprennent de la justifier en la faisant participer d'un processus global, la pénétration occidentale en Asie, mais avec des difficultés spécifiques liées au caractère fermé du pays.

L'expédition de Corée a commencé en septembre 1866 et s'est achevée en novembre de la même année, avec le départ du corps expéditionnaire français de l'île de Ganghwa, devant Séoul, après son échec à s'emparer d'un monastère fortifié³. Le motif de l'intervention était la mise à mort de neuf missionnaires français en mars 1866, sur fond de persécutions antichrétiennes récurrentes. La Corée était alors officiellement fermée aux étrangers et cette situation lui valait d'être soumise à des pressions diplomatico-commerciales, voire militaro-commerciales, diverses et nombreuses, auxquelles elle résistait de façon ferme et efficace. Ainsi, en juin de cette année 1866, les États-Unis avaient envoyé un navire de commerce armé, le *General Sherman*, jusque devant Pyongyang. À la suite de divers incidents, le navire avait été brûlé et l'équipage massacré. Quelques mois auparavant, un bateau russe s'était présenté à Wonsan, un port de la côte orientale, et avait, en vain, réclamé au gouvernement coréen la liberté du commerce et le droit d'installation dans le pays pour les marchands russes⁴.

Les pressions occidentales et russes (la Russie confirmant en l'occurrence ses ambitions de grande puissance régionale) étaient d'autant plus vives que la Corée faisait maintenant figure d'exception dans le contexte est-asiatique. La colonisation territoriale directe était certes essentiellement limitée à l'Asie du Sud-Est. Après avoir « pacifié » Java, en 1830, les Hollandais avaient entrepris d'en tirer parti à grande échelle en mettant

2. À l'inverse, les généraux coréens sont restés dans les mémoires (coréennes), et l'année 1866 est entrée dans l'histoire sous l'appellation de *Byuginyangyo* (« le dérangement de l'année de Byungin » – 1866, dans le calendrier coréen).

3. Cf. notamment : Marc Orange (1976) ; Jean-Marie Thiébaud (2005 : 13-73) ; Park Byeng-sen (1979).

4. Malgré son insuccès, la tentative avait entraîné une certaine tension. Une thèse a été avancée, liant le déclenchement de la persécution contre les chrétiens à cette pression russe. Des notables catholiques auraient cherché à obtenir la liberté religieuse en échange de leur intervention auprès de la France afin que celle-ci soutienne la Corée contre la Russie, et auraient « mouillé » les missionnaires dans cette opération. Les choses auraient mal tourné, le pouvoir coréen y voyant une tentative d'ingérence étrangère (cf. Adrien Launay 1894 : III, 465-466).

notamment sur pied un système de cultures forcées. Les Français s'étaient emparés de Saïgon en 1858 et, en 1862, un traité leur avait reconnu la possession d'une partie de la Cochinchine, territoire qu'ils s'employaient méthodiquement à agrandir⁵. Singapour était depuis 1819 une possession britannique gouvernée par la Compagnie anglaise des Indes orientales, avant de devenir officiellement une « colonie de la couronne » en 1867. Par le traité de Nankin mettant fin à la première guerre de l'Opium, en 1842, les mêmes Anglais avaient obtenu de la Chine l'île de Hong Kong, à laquelle s'était ajoutée en 1860, à l'issue de la seconde guerre de l'Opium, une partie de la péninsule voisine.

Singapour et Hong Kong, cependant, ne relevaient pas du même régime de colonisation que Java ou la Cochinchine. Celles-ci étaient typiquement des colonies d'exploitation, ou destinées à le devenir. L'appropriation de la Cochinchine (du Vietnam ensuite) ouvrait à la France un espace de ressources naturelles et de cultures de rente au-delà même de l'envisageable. La culture de l'hévéa, l'arbre à caoutchouc, ne révélera son formidable potentiel capitalistique qu'au début du XX^e siècle, avec l'essor de l'automobile. Les territoires insulaires de Singapour et de Hong Kong valaient, quant à eux, par leur situation stratégique et la possibilité qu'ils offraient à la puissance européenne, en l'occurrence l'Angleterre, d'ouvrir et de contrôler les voies du commerce. En cela, leur colonisation se situait dans la ligne de la stratégie suivie dès le XVI^e siècle par les Portugais (Gipouloux 2009 : 145). Elle n'était, par ailleurs, pas fondamentalement différente de la politique que, plus au nord, s'étaient efforcés de poursuivre les Occidentaux, l'Angleterre en tête, dans le deuxième tiers du XIX^e siècle. Leur ambition expansionniste s'était heurtée là à un État continental d'une tout autre dimension que les royaumes du Sud-Est, éloignant *a priori* la perspective de conquêtes territoriales amples et pérennes et de colonies d'exploitation sûres et rentables. Le souci, au demeurant, était immédiatement et essentiellement mercantile. Jusqu'en 1839, la Chine était officiellement fermée aux marchands occidentaux, à l'exception de quelques points de contact, notamment à Canton. En revanche, elle fournissait de longue date à l'Angleterre d'importantes quantités de thé. Au début du XIX^e siècle, l'introduction clandestine et massive d'opium par des commerçants anglais et américains avait tendu à compenser, voire inverser,

5. L'expédition de Corée sera retardée par la nouvelle d'une insurrection ayant éclaté dans la colonie : « [...] le 11 juillet, l'amiral Roze trouva [...] une lettre du gouverneur de la Cochinchine, contenant des nouvelles très graves. Une insurrection formidable avait éclaté dans notre colonie ; pendant un moment la ville de Saïgon même avait été menacée ; la situation était assez mauvaise pour que le vice-amiral fit appel à la division navale de Chine » (Jouan 1871 : 154).

ce déséquilibre structurel. La réaction des autorités chinoises et, précisément, la destruction de caisses de drogue appartenant à des Anglais avaient entraîné la première guerre de l'Opium, qui s'était conclue par les « traités inégaux ». Hong Kong fut cédée à l'Angleterre (cf. *supra*) et un certain nombre de ports furent ouverts au commerce européen. À travers le système des « concessions » et par le biais de privilèges commerciaux, les Occidentaux pouvaient se construire des sphères d'influence et s'ouvrir le marché chinois sans exercer un contrôle politique direct. Provoquée par une velléité de résistance chinoise, la seconde guerre de l'Opium (1860), avec comme épisode principal le sac du Palais d'été, accentua encore la mainmise occidentale. Le commerce de l'opium fut légalisé. La liberté de culte fut reconnue et les missionnaires catholiques français obtinrent le droit d'acheter des terres et de construire des églises. En prime, la Chine dut payer aux Britanniques et aux Français une colossale « indemnité ».

Un autre effet direct de ces guerres de l'Opium, et de ce qu'elles démontraient de la détermination et des méthodes occidentales, fut l'ouverture, bon gré mal gré, du Japon. Au début du XIX^e siècle, des pressions de plus en plus démonstratives avaient commencé de s'exercer sur un pays fermé aux étrangers depuis plus de deux cents ans. Des Russes, des Hollandais, des Anglais, des Français avaient tenté, sans succès, de forcer le contact⁶. Mais, en 1854, une flotte de navires de guerre sous commandement américain impressionna suffisamment les autorités japonaises pour qu'elles signent un traité ouvrant leurs ports aux navires de commerce américains et offrant un statut privilégié aux États-Unis. La Grande-Bretagne et les puissances européennes s'engouffrèrent dans la brèche et obtinrent rapidement les mêmes avantages. La France, notamment, signa un traité « de paix et d'amitié » (et de commerce) et établit des relations diplomatiques avec le Japon en 1858.

Tel est donc le contexte historique et géopolitique de l'intervention française en Corée. C'est peu de dire que la politique de la canonnière a « entamé » les pays de l'Asie orientale, pour reprendre l'expression du témoin cité ci-dessus. L'Occident a instauré sur la région, et notamment sur la Chine, un régime de domination qui lui confère la plus grande latitude pour réaliser ses desseins, commerciaux et autres. La Corée, cette

6. En 1846, un amiral français, entré dans la baie de Nagasaki avec trois navires, avait tenté de négocier un traité de commerce et de protectorat sur les îles Ryūkyū (alors royaume tributaire du Japon), en arguant de la menace que faisaient peser sur celles-ci les Britanniques et de la protection que pouvait fournir la France. Ce genre de pression n'est pas sans évoquer celle qui fut prêtée aux Français en Corée au début de l'année 1866, à propos cette fois de la Russie (cf. note 4). Dans l'hypothèse d'une « circulation de l'information » entre le Japon et la Corée, cela pourrait expliquer la réaction du pouvoir coréen.

petite péninsule au bout du continent, fait figure d'anomalie résiduelle qui ne devrait, en toute logique, continuer à échapper longtemps à la loi commune. Le moment est sans doute venu de « s'attaquer à l'inconnu ».

Le peintre et le capitaine

Nous disposons, sur cet affrontement avec *l'inconnu*, du témoignage de certains de ses acteurs directs, c'est-à-dire de membres de l'expédition. Je m'attacherai à deux d'entre eux, lesquels, au-delà d'une naturelle et irréductible dose de préjugés, ont en commun une certaine qualité d'objectivation et même de réflexion quant au contact colonial et à l'incommunicabilité culturelle⁷.

Henri Jouan (cité ci-dessus) est âgé de 45 ans lorsqu'il participe à l'expédition de Corée en tant que capitaine de vaisseau. Son statut d'officier de marine se double de celui d'« explorateur » reconnu. Il est membre de la Société impériale académique de Cherbourg, dans les *Mémoires* de laquelle il publie son récit, cinq ans après les faits (Jouan 1871), membre correspondant de la Société des sciences de Nancy, donateur du musée de Cherbourg, etc. Henri Zuber, à 22 ans, est enseigne de vaisseau (Génetiot 2009). Ayant reçu une formation de peintre de marine, il accumule croquis et dessins des pays rencontrés, tout en étant chargé de relevés cartographiques. Le mariage de ses vocations artistique et militaire ne survivra que peu de temps à l'épisode de Ganghwa. À son retour en France, en 1868, il démissionne de la Marine pour se consacrer à sa carrière de peintre. « Une expédition en Corée, par M. H. Zuber, ancien officier de marine », paraît en 1873, dans la fameuse revue *Le Tour du Monde*. Le texte est accompagné de dessins de l'auteur figurant des scènes de la vie coréenne, ainsi que d'une carte du pays, également dressée par lui, « d'après une carte indigène ».

Si les deux documents sont de nature et d'apparence très différentes, à l'image des deux personnages, les témoignages se recourent et se complètent. Le long article de Jouan, publié dans une austère revue

7. Pour analyser des rapports forcés et dissymétriques entre deux sociétés et deux cultures, l'exploitation d'un matériau unilatéralement constitué représente évidemment plus qu'un biais méthodologique, et diverses raisons pratiques, au rang desquelles un défaut de compétence linguistique, ne font pas une justification. Cependant, l'utilisation de sources uniquement françaises correspond à la réalité d'un événement et d'une situation qui, précisément parce que ce sont les Français qui en sont les auteurs, sinon les acteurs uniques, ne peuvent être appréhendés dans leur continuité que par des informateurs français. La chronologie du « contact » (dans toutes les acceptions du terme, y compris militaire) se confond avec celle de l'expédition. Les Coréens n'y participent que de manière épisodique, au gré de séquences qu'ils ne maîtrisent pas, et n'en ont qu'une perception fragmentée dans le temps et l'espace. En l'occurrence, et paradoxalement, c'est à travers le regard prolongé des Français que se reconstitue la cohérence de la perception – et de la réaction – coréenne.

savante de province, tend à rapporter l'expédition de façon aussi exhaustive que possible, dans sa dimension militaire et marine. Le récit lui-même s'attarde peu à décrire le pays et ses habitants, sauf quand la description est nécessaire à l'action, autrement dit, quand l'expédition passe par une phase de contact (y compris le contact avec des lieux et des objets abandonnés par les Coréens). En revanche – statut d'explorateur savant oblige –, le texte se termine par un « exposé rapide » d'une quinzaine de pages sur le pays, sa géographie, son climat, ses ressources naturelles, sa faune et sa population (à travers quelques notations économiques et ethnographiques, limitées mais assez précises). L'article de Zuber, pour sa part, gomme presque totalement le caractère militaire de l'expédition, ramenée – ou hissée – au rang des voyages de découverte censés passionner les lecteurs du *Tour du Monde*. Les engagements armés qui conduisent au départ des Français sont expédiés – sans jeu de mots – en trois lignes : « Après le départ du mandarin [...], plusieurs engagements eurent lieu avec les troupes coréennes. Ces dernières se comportèrent bien, et firent preuve d'habileté et d'une certaine bravoure » (1873 : 415). Les considérations géographiques et historiques, censées donner « un aperçu général de ce pays de Corée, qui a [...] joué son rôle dans l'histoire du monde » sont, elles aussi, sinon expédiées, du moins ramassées en deux pages précédant le récit, deux pages que l'auteur demande d'ailleurs à son lecteur de lui pardonner : le public cultivé du *Tour du Monde* est apparemment plus sensible à l'ennui académique que celui des sociétés savantes de province. En fait, le propos de l'article (et de la revue) n'est pas tant d'alimenter un savoir général ou de graver des événements dans le marbre de l'histoire que d'aligner des observations pittoresques : « Je passerai légèrement sur les faits militaires, pour m'attacher plus particulièrement à la partie géographique et pittoresque » (*ibid.* : 405). Mais le pittoresque, en cette fin du XIX^e siècle, est une chose sérieuse – l'autre nom de l'ethnographie. Et, de fait, Henri Zuber est un honnête ethnographe, tout au moins dans le domaine de la culture matérielle. Ses descriptions, le plus souvent pertinentes et toujours détaillées, de l'architecture, des lieux, des vêtements, dénotent le regard aiguisé du peintre-dessinateur. Ses notations sur la vie sociale sont plus floues et impressionnistes, et pour cause. S'il est vrai que l'observation de l'ethnologue modifie ce qu'il observe, que dire de celle du militaire en campagne... Cependant, les situations de contact entre les Coréens et leurs « visiteurs » occidentaux⁸ sont rapportées avec une précision visant le pittoresque du comportement indigène et atteignant la réalité de l'attitude française.

8. Le texte de Zuber débute ainsi : « Embarqué sur la corvette Primauguet [...] j'ai eu la bonne fortune [...] de visiter un peuple presque inconnu » (1873 : 401).

Jouan, académisme oblige, est absent de son récit. La première personne, dans l'action, est toujours au pluriel – un pluriel dont la généralité imprécise nuit à la valeur informative du texte. Zuber s'oblige presque à la même discrétion. Tout juste se permet-il d'écrire « Je ne pus m'empêcher de rire » [en voyant une « singulière » coiffure] ou « Je me souviendrai longtemps avec plaisir [des promenades à Ganghwa] ». Mais il ne se donne jamais à voir comme acteur – discrétion qui correspond d'ailleurs plus à son grade et à sa fonction que dans le cas du capitaine de vaisseau Jouan. Cet effacement des auteurs n'exclut évidemment pas la subjectivité du regard et l'expression tranquille d'opinions et jugements versant souvent dans le mépris⁹ :

« [Les Coréens] dévoilèrent les nombreuses lacunes d'une éducation négligée. Leur manière d'être, en effet, est aussi éloignée de la digne et exquise politesse japonaise que de l'obséquiosité chinoise : ils sont grossiers, indiscrets et fort malpropres » (Zuber 1873 : 407).

« Leur caractère est doux et leur esprit peu cultivé » (*Ibid.*).

« Ces pauvres gens, qui ont conservé la tradition des atrocités commises par les conquérants japonais, parurent tout heureux d'être quittes à si bon marché, et, semblables à des enfants, passant de l'effroi à une joie sans bornes, ils s'en allèrent en dansant de la manière la plus grotesque » (Jouan 1871 : 181).

Cependant, une certaine honnêteté du témoignage peut venir – bon gré mal gré – contredire les jugements à l'emporte-pièce. Les deux Français sont impressionnés par la diffusion de l'écrit dans la population :

« L'instruction, l'instruction primaire tout au moins, paraît être très répandue : dans toutes les maisons, même les plus misérables, on trouvait des papiers et des livres » (*Ibid.* : 223).

« Un fait *qu'on ne peut s'empêcher d'admirer* dans tout l'Extrême-Orient, et qui ne flatte pas notre amour-propre, c'est la présence des livres dans les habitations les plus pauvres. Ceux qui ne savent pas lire sont bien rares, et encourent le mépris de leurs concitoyens. Nous aurions bien du monde à mépriser en France si l'opinion y était aussi sévère contre les illettrés » (Zuber 1873 : 414, mes italiques).

Cela n'est pas contradictoire avec le constat d'un manque de culture chez les Coréens. (Zuber, après avoir noté que leur esprit est « peu cultivé », ajoute tout uniment : « quoique presque tous sachent lire et écrire ».) Tant il est vrai que, même lettrée, la culture des autres est incommensurable avec la culture occidentale.

Le peuple de ces « pauvres gens » peu cultivés a cependant droit à une compassion qui est refusée à l'élite. Celle-ci apparaît non seulement ridicule,

9. Mépris qui rejoint celui des missionnaires catholiques (Gossiaux 2009).

mais méprisable, au sens moral du terme. Zuber insiste ainsi sur le comportement douteux d'un envoyé du roi, par ailleurs « fort élégant » :

« La trop grande familiarité dont ce personnage usa envers un jeune matelot lui attira une très vive correction, et nous prouva en même temps que la bonne éducation n'est décidément pas l'apanage du Coréen, même dans les classes élevées » (*Ibid.* : 415).

Jouan, pourtant peu porté sur le pittoresque et l'anecdote, consacre quant à lui tout un passage de son sérieux mémoire à un épisode en marge des opérations « militaires », en l'occurrence, le pillage de la bibliothèque et du palais de Ganghwa :

« Le transport de ces différents objets donna lieu à une scène assez grotesque. On avait mis en réquisition tous les individus qu'on avait pu trouver par la ville : presque tous étaient des gens du peuple, habitués au travail manuel qui se prêtèrent de bonne grâce à ce qu'on exigeait d'eux ; mais il n'était pas de même de quelques individus d'une position sociale plus élevée, à juger par leurs vêtements plus propres et leur apparence plus délicate ; un surtout, déjà âgé, cherchait à démontrer, par tous les gestes possibles, combien il était indigné d'être employé à un travail pareil, en compagnie de *gens de peu*, lui qui était évidemment un *monsieur* : de leur côté, les gens de peu, les prolétaires, riaient aux éclats de sa mésaventure : il y avait chez eux un petit sentiment de vengeance satisfaite. Un officier eut pitié de ce pauvre bonhomme et le renvoya : il ne se le fit pas dire deux fois, et partit en courant comme peut-être il n'avait jamais couru, au grand contentement des autres » (1871 : 182).

Il n'est certes pas banal qu'un officier français manifeste une telle connivence avec les *prolétaires*. Le fait que lesdits prolétaires soient des indigènes, et non pas des compatriotes, explique sans doute cela. L'utilisation de cette terminologie, plus appropriée aux pays industrialisés occidentaux qu'à la lointaine et rurale Corée, peut cependant surprendre. Elle est à mettre en rapport avec les expressions soulignées par le narrateur, « gens de peu », « monsieur », qui renvoient également à la société française et aux mots de sa hiérarchie sociale. L'humiliation du notable coréen apparaît comme la sanction d'une transgression, le prix qu'il paye pour s'être pris pour un *monsieur*, à l'occidentale. Car ce que les Occidentaux ne peuvent comprendre ni admettre chez les indigènes, et donc ce qu'ils ne peuvent que nier, c'est l'existence d'une élite comparable à l'élite occidentale¹⁰. Les « indigènes de peu » – les « prolétaires » – peuvent être reconnus et considérés comme estimables dans leur particularité. Les gens de peu sont partout les gens de peu. En revanche, des aristocrates, des « bourgeois » indigènes avec lesquels on puisse se sentir sur un pied d'égalité, voire en situation d'empathie, sont proprement impensables. Car, bien sûr, cela contredirait la posture de supériorité universaliste qui permet d'agir

10. On est loin de la position adoptée en Chine, trois siècles plus tôt, par Matteo Ricci et les jésuites (qui, il est vrai, avaient été condamnés par l'Église entre-temps).

au nom de l'humanité contre des « peuples à demi-barbares », et donc invaliderait la justification de l'action colonialiste, sinon le projet colonial lui-même. Sans élite digne de ce nom, il n'existe pas de culture digne de ce nom, ni de société relevant des catégories de la civilisation. Celle-ci reste donc à apporter.

Cela ne signifie pas la totale absence d'une manière de classe supérieure, de notables indigènes dignes d'un certain intérêt. Ainsi, le même Jouan décrit par ailleurs la démarche « ne manquant pas de fierté » d'un mandarin local. (Cependant, point trop n'en faut dans la louange, et la fierté du comportement est compensée par le ridicule de l'apparence : « vieillard très obèse », le mandarin a « toutes les peines du monde à sortir de sa caisse [une sorte de palanquin] d'autant plus qu'il [n'est] pas très rassuré, car [c'est] la première fois [qu'il voit] des Européens ».) Les administrations coloniales chercheront constamment à repérer et circonvier une couche de notables sur laquelle étayer leur gouvernance.

Suffisance et insuffisances

Si les deux officiers, le capitaine confirmé et le jeune enseigne de vaisseau, témoignent de la même suffisance occidentale, du même sentiment primaire de supériorité, quel jugement portent-ils l'un et l'autre sur les effets de cette supériorité ? Concrètement : comment jugent-ils des résultats de l'expédition ? Considérant les buts explicites et les motifs officiels de celle-ci, leurs avis divergent quelque peu. Il s'agissait de sanctionner les persécutions religieuses qui avaient abouti à l'exécution de neuf missionnaires français, « de faire respecter le drapeau de la France et de protéger nos nationaux ». Le capitaine Jouan use d'une rhétorique diplomatico-militaire pour saluer un succès dont on « sent bien » qu'il demeure limité :

« Le gouvernement coréen sentit bien le coup qui lui était porté : par deux fois, à la fin de l'année et au commencement de l'année suivante, il fit des démarches indirectes auprès de l'amiral, par l'entremise des autorités japonaises de Nagasaki [...] pour que les Français ne revinssent pas »¹¹ (1871 : 214).

Moins comptable des actions de la marine française (dont il démissionne d'ailleurs peu après les faits), Zuber ne s'embarrasse pas, pour sa part, de précautions pour reconnaître la totalité de l'échec :

11. Pour renforcer sa démonstration, Jouan fait état des contacts établis avec le gouvernement coréen par un homme d'affaires allemand, un nommé Oppert (*ibid.*). Ledit Oppert est resté dans l'histoire pour avoir, entre autres actions d'éclat, monté avec un missionnaire français, du nom de Féron, une expédition destinée à piller un tombeau royal, à proximité de Séoul. À la différence de son complice, qui ne fut pas inquiété, il fut condamné à un an de prison à son retour en Allemagne.

« Le résultat qu'on avait espéré de l'expédition n'avait point été obtenu ; un redoublement de persécutions contre les chrétiens avait coïncidé avec le départ de l'escadre, et le gouvernement coréen avait répandu un manifeste pour repousser et flétrir toute tentative de compromis avec l'invasion européenne¹². On le voit, nous n'avions pas eu le bonheur de nous faire aimer pendant notre séjour » (1873 : 415-416).

Ce constat ironique d'impopularité se généralise brusquement en une réflexion grave (à la limite de la subversion) sur la nature de la mondialisation en cours :

« Trop souvent l'Europe se montre pour la première fois aux peuples étrangers avec le caractère de la violence et des prétentions despotiques. Du moment qu'un pays n'a pas le bonheur de posséder des télégraphes électriques et que les principes de sa civilisation diffèrent des nôtres, nous nous croyons permis de violer à son détriment toutes les règles du droit des gens » (*ibid.* : 416).

Nonobstant, le processus est inexorable, la Corée elle-même est condamnée à s'ouvrir, bon gré mal gré, et la France doit s'inscrire toujours plus largement dans le « mouvement commercial européen qui tend chaque jour davantage à se répandre sur le monde entier ». L'esthète et amateur de pittoresque qu'est Zuber est forcé de reconnaître que « la civilisation et la science ont tout à y gagner », tout en regrettant que « les caractères des peuples s'effacent et leur originalité se [perde] ». (« Les nobles Japonais ne s'affublent-ils pas déjà de nos pantalons et de nos redingotes ! ») Il se console à l'idée que l'uniformité sur terre n'est pas pour demain et que « les contrées inexplorées sont encore assez nombreuses pour répondre à tous les désirs des voyageurs ».

Tenu éloigné, par ses fonctions officielles, de ces « vains regrets des hommes d'imagination », selon l'expression de Zuber, le capitaine Jouan confirme implicitement le contexte colonial-commercial de l'expédition, tout en niant une inscription précise et délibérée de celle-ci dans l'entreprise d'expansion européenne :

« Naturellement, les critiques [envers l'expédition] ne manquèrent pas, surtout de la part de la presse de Shanghaï. De braves journalistes [...] auraient voulu que nous eussions fait la conquête du pays, ou, au moins, que nous eussions rapporté un traité de commerce permettant d'inonder la Corée des cotonnades anglaises dont le placement devient difficile en Chine. Pareille idée ne pouvait venir à l'esprit du Commandant en chef avec les forces dont il disposait » (1871 : 212).

L'exigence (ou la pression) colonisatrice apparaît, en l'occurrence, comme étant plus celle des milieux européens, et notamment britanniques,

12. Des dizaines de catholiques coréens furent mis à mort à la suite de l'expédition de Ganghwa. Dans les années suivantes, le régent Daewongun fit ériger dans le pays des stèles appelant à ne jamais livrer la nation aux « barbares de l'Ouest », et à se souvenir, à travers les âges, des années 1866 (expédition française de Ganghwa) et 1871 (expédition américaine, également à Ganghwa).

en Asie que celle des milieux politiques et de l'opinion en France (Jouan note par ailleurs le peu d'écho de l'expédition dans la presse française, cf. citation *supra*, ajoutant que « le vent n'était pas aux expéditions lointaines ».) Mais, quoi qu'il en soit des intentions françaises et des causes immédiates de l'intervention du corps expéditionnaire, celle-ci s'inscrit fondamentalement dans le processus colonial global, et c'est bien cette réalité qu'expriment les regrets – déplacés, selon le capitaine de vaisseau – des Européens de Shanghaï.

Dans le cas de la Corée, une place centrale dans ce processus est occupée par les missions catholiques (Gossiaux 2009). Nous avons vu que c'est l'exécution de neuf missionnaires français qui constitue le motif de l'expédition. Cette mise à mort intervient dans un contexte de persécutions anti-chrétiennes généralisées, au terme de plusieurs décennies au cours desquelles la Société des missions étrangères de Paris a obstinément et par tous les moyens cherché à pénétrer dans le pays et à y installer durablement son dispositif prosélyte. Ladite Société, que l'on pourrait qualifier de religieusement intégriste et de politiquement réactionnaire, n'est pas forcément en phase avec les pouvoirs publics français, auxquels son activisme sans répit peut sembler fréquemment vouloir forcer la main. Un passage de l'article de Jouan manifeste clairement ce sentiment :

« Cet acte de sauvagerie [...] dont neuf Français venaient d'être victimes, ne pouvait guère rester impuni. On objectera que ces Français violaient d'une manière flagrante les lois du pays : qu'en allant en Corée prêcher une doctrine défendue, ils savaient à quoi ils s'exposaient : que cette détermination, toute volontaire de leur part, ne devait pas engager le gouvernement de leur patrie à se lancer dans une entreprise peut-être aventureuse. Je ne nierai pas la force et, jusqu'à un certain point, la vérité de ces objections ; mais au temps où nous vivons, quand les communications de peuple à peuple deviennent de plus en plus fréquentes, est-il permis à des nations possédant une civilisation, différente de la nôtre, il est vrai, mais pourtant très avancée, de rester non seulement isolées des autres nations, mais encore hostiles à leur égard ? » (1871 : 150)¹³.

C'est le système de colonisation qui est ici décrit, et l'intégration structurelle des missions au sein de celui-ci. Il y a la volonté des acteurs, la conscience des acteurs, et la réalité du système, qui est au-delà de l'une et de l'autre. Les missionnaires français, non seulement savent à quels dangers ils s'exposent, mais recherchent volontairement ces dangers¹⁴.

13. On notera la contradiction avec le prétexte civilisateur de la colonisation. C'est parce qu'elles sont civilisées (d'une façon « différente de la nôtre, il est vrai ») que les nations doivent être, bon gré mal gré, intégrées dans la mondialisation.

14. La thématique du martyr constitue un véritable support idéologique pour les Missions étrangères de Paris. La Corée du XIX^e siècle apparaît, de ce point de vue, comme la terre de mission par excellence (Gossiaux 2009).

Ils sont conscients des conséquences possibles de leurs actes et de l'engrenage dans lequel ils peuvent entraîner le gouvernement français. Parfois, même, ils réclament plus d'engagement de la part de celui-ci¹⁵. Mais leur souci n'est pas le drapeau de la France ni le développement du commerce européen. Le gouvernement, les militaires français sont conscients, quant à eux, sinon d'être manipulés, du moins d'être placés dans une situation qu'ils ne contrôlent pas totalement, pour une cause religieuse qu'ils ne partagent pas forcément. Mais ils ne peuvent faire autrement que d'agir, ou réagir, et ils le font au nom de l'ouverture internationale et pour le plus grand bénéfice du colonialisme européen.

Quelle a été, en l'occurrence, l'ampleur réelle de cette réaction ? De quelle nature était exactement cette intervention militaire ? Pour Jouan, nous l'avons vu, il s'agissait d'une stricte opération de représailles, et c'est effectivement cette thèse qui est entrée dans l'histoire officielle de la France¹⁶, avec une discrétion que peut expliquer le manque de brio de son exécution. Mais, selon les instructions données à l'amiral Roze par le chargé d'affaires à Pékin, le but de l'expédition était de prendre la capitale et d'y installer un souverain (si possible chrétien) sous protectorat français. Ledit chargé d'affaires se trouva par la suite désavoué et rappelé à l'ordre par son ministre à Paris (Orange 1976 : 58-59). On peut y voir la manifestation de divergences – non inhabituelles – entre différents niveaux et différents lieux du pouvoir, les autorités centrales restant naturellement en retrait de l'activisme des représentants sur place. On peut également penser qu'en la matière le succès vaut justification, et que Paris n'aurait pas dédaigné une prise coloniale.

Le capitaine Jouan, dans sa précision de scientifique et de militaire, fournit un certain nombre d'indications qui, à l'encontre de la thèse officielle (et de la sienne), vont dans le sens d'une véritable entreprise d'implantation, sinon de conquête. Les moyens mis en œuvre ne sont pas simplement ceux d'un « audacieux coup de main », selon son expression (1871 : 212), et ils apparaissent disproportionnés avec les besoins d'une simple intervention punitive ou d'une opération d'intimidation dont le but ultime aurait été d'infliger quelques dommages concrets et symboliques à l'ennemi¹⁷. La marine française aligne 8 bâtiments et

15. Cf., par exemple, les récriminations du Père Daveluy – qui sera l'un des missionnaires exécutés en 1866 – à l'encontre des militaires français, à la suite de l'échouage de deux navires venus (en vain) chercher la réponse à la lettre que la France avait adressée au roi de Corée pour lui demander raison de l'exécution de trois missionnaires en 1839 (Gossiaux 2009).

16. Cf. le compte rendu du *Moniteur* du 27 décembre 1866, publié in Orange (1976 : 76-77).

17. Henri Jouan énonce ainsi les éléments de la « démonstration » : « l'occupation de Kang-hoa, un des principaux boulevards du pays, l'incendie de l'habitation royale, la ruine d'un matériel qui représentait plusieurs millions de francs » (1871 : 212).

900 hommes, forces qui doivent être comparées aux 214 hommes (avec 11 canons) nécessités par la prise de Hanoi, ou à la colonne de 500 hommes envoyée pour mater une rébellion en Indochine au début de cette année 1866, ou encore aux 800 fusiliers marins qui seront engagés en 1875 par le Japon pour s'imposer en Corée (voir Romanet du Caillaud 1877 ; Jouan 1871 : 155 ; Li Ogg 1969). Ce déploiement semble d'autant plus contredire la thèse du coup de main limité que la capacité de défense des Coréens avait été manifestement sous-évaluée :

« Il n'avait pas fallu longtemps pour s'apercevoir que tous les renseignements que nous possédions, étaient aussi inexacts que possible. On nous avait dépeint la Corée comme un pays tout à fait dépourvu de moyens de résistance, et, à chaque pas, au contraire, on trouvait les traces d'un esprit belliqueux, partout des armes et des munitions accumulées, aussi les plus impatients avaient-ils vite reconnu qu'une entreprise sur Sehoul était impossible, ou au moins bien téméraire, incompatible avec nos moyens » (Jouan 1871 : 212).

Sur la même page où il minimise les buts de l'expédition, Jouan donne ingénument à comprendre que la mobilisation des forces navales françaises, objectivement importante *a priori*¹⁸, n'est apparue insuffisante (pour une « entreprise sur Sehoul ») qu'à l'épreuve des faits. Manifestement, les intentions du corps expéditionnaire se sont heurtées à une résistance massive et généralisée, étayée sur un armement considérable et un « esprit belliqueux ». Cette résistance inattendue est celle d'un gouvernement, d'un État véritable, mais elle apparaît aussi comme celle d'un pays entier, d'une nation. La population armée s'ajoute aux troupes régulières, au point que l'officier français en vient à évoquer la conscription :

« Pendant toute la journée, la gorge [...] fut occupée par cinq ou six cents hommes : c'étaient des troupes régulières ; du moins leurs vêtements uniformément bleus, et leurs grands chapeaux de feutre, pouvaient le faire supposer, tandis que les individus auxquels nous avions eu affaire le matin portaient le vêtement blanc des paysans et des citadins. C'étaient peut-être les habitants de Moun-Sou-Sann-Tann. Les dépôts d'armes et de munitions trouvés auprès des hameaux et des villages autorisent à supposer que, dans certains cas, la population est requise pour le service militaire » (*ibid.* : 195).

Le constat de la puissance numérique de l'ennemi revient de manière récurrente dans le récit. Jouan indique ainsi que les défenseurs du monastère fortifié devant lequel l'expédition vient définitivement échouer étaient « très nombreux, près de 3000 »¹⁹. L'ennemi est nombreux et il semble

18. Il n'est pas neutre que la direction des opérations ait été assurée par le commandant en chef de la division des mers de Chine en personne.

19. La stèle érigée sur les lieux en l'honneur du général Yang Heon-su, qui commandait la place, fait état de 367 soldats, ce qui, étant donné les dimensions de la forteresse, apparaît plus vraisemblable. Le nombre avancé par Jouan relève-t-il d'une exagération consciente destinée à excuser l'échec, ou les Français ont-ils été à ce point impressionnés par l'ennemi ?

être partout, plongeant les troupes françaises dans une atmosphère d'encerclement :

« Les rumeurs des jours précédents semblaient se confirmer : des troupes nombreuses pouvaient nous faire perdre les avantages que nous avions gagnés » (*ibid.* : 207).

Devant l'hostilité du milieu, le commandement adopte les comportements classiques des armées en but à une résistance populaire :

« On commença à détruire toutes les jonques et tous les bateaux qu'on trouva dans les environs, bien qu'il en coûtât beaucoup à l'amiral de prendre cette mesure qui atteignait, sans doute, de simples particuliers ; mais la guerre a de cruelles nécessités ! » (*ibid.* : 199).

Ce sont de telles nécessités qui expliquent le constat désabusé, et non moins classique, de Zuber : « nous n'avions pas eu le bonheur de nous faire aimer durant notre séjour ».

En tout état de cause, avant même que les opérations militaires et les « cruelles nécessités » de la guerre eussent définitivement privé les envahisseurs de toute possibilité de popularité, leurs tentatives d'établir un contact, sinon de nouer une relation avec la population, étaient apparues vouées à l'échec. Et, en l'occurrence, la supposée pénétration chrétienne dans le pays n'avait servi à rien, au grand dam du commandement français :

« Nous étions [...] bien installés à Kakodji et à Kang-hoa [Ganghwa] ; mais hors de là, nous ne savions pas ce qui se passait : nous n'avions d'intelligences nulle part ailleurs. Les chrétiens du P. Ridel n'aimaient pas beaucoup à sortir des navires, ayant peur de se compromettre auprès de leurs compatriotes : on les avait même à peu près habillés en matelots pour qu'ils ne fussent pas reconnus de loin. Les interprètes nous manquaient » (Jouan 1871 : 184).

S'il y a bien un lien direct entre l'opération coloniale et l'action missionnaire, dans le sens où celle-là est la conséquence immédiate de celle-ci, on ne peut dire, dans ce cas précis, que le goupillon ait préparé le travail du sabre. Les catholiques coréens ont été exclus de la communauté et se trouvent coupés de la population et en but à l'hostilité générale²⁰. Et les événements ne peuvent qu'aggraver leur situation. En tendant à utiliser ces catholiques comme agents de renseignement, notamment par l'intermédiaire de leur missionnaire embarqué, les militaires du corps expéditionnaire accentuent encore leur image de traîtres²¹.

20. Les lettres du Père Daveluy sont à cet égard tout à fait éclairantes (Gossiaux 2009).

21. « Le P. Ridel communiqua à l'amiral des renseignements qu'il tenait de quelques chrétiens partis de Séhoul depuis cinq ou six jours ; et n'ayant pu voyager que de nuit » (Jouan 1871 : 197). Près d'un siècle et demi après les faits, la connivence des catholiques de l'époque avec l'entreprise coloniale est encore reconnue en Corée comme une évidence – y compris par des catholiques.

C'est donc sans le secours de leurs supposés appuis sur place que les Français se retrouvent face à la population. Celle-ci ne se montre pas immédiatement hostile et le prime abord fait apparaître une franche (et réciproque) curiosité :

« Pendant leur route vers Séhoul, les deux bateaux eurent plusieurs fois des communications avec les habitants des rives où l'on voyait quelques villages. La population accourait de tous côtés, attirée par le spectacle des navires des Barbares, marchant sans voiles ni rames, et les Coréens, avec leurs vêtements blancs, leurs grands chapeaux, garnissant toutes les hauteurs des rives, n'étaient pas un spectacle moins curieux pour les explorateurs » (*Ibid.* : 163).

Cette curiosité populaire, plusieurs fois attestée dans les deux récits, s'accompagne d'une certaine bienveillance, du moins au début. Jouan évoque les « bons » rapports noués avec les paysans, dont il voit la preuve dans les fruits et l'eau fraîche que ceux-ci apportent spontanément aux Français. Zuber décrit les mêmes marques d'hospitalité (« arrivions-nous dans une maison habitée, vite on nous offrait des caquis et d'excellente eau fraîche »), mais, plus cynique ou plus lucide que le capitaine de vaisseau, il les attribue à la peur inspirée par le débarquement. Cependant, il décrit lui aussi des scènes de curiosité confiante, notamment lorsque des « indigènes » sont admis à monter à bord des navires français (à un moment, il est vrai, où « on n'était pas encore en guerre ouverte »). Si l'attitude des hommes du peuple apparaît donc, *a priori*, plutôt sympathique aux visiteurs, les notables – les « mandarins » – ne sont pas, dans un premier temps, en reste d'amabilité et se montrent « de la plus grande politesse » et « pleins de prévenances ». Mais cette courtoisie laisse « [percer] une grande inquiétude » et s'accompagne d'un propos extrêmement clair : « *Qui êtes-vous ? où allez-vous ? Qu'est-ce que vous voulez ? allez-vous-en !* – c'était toujours en cela que se résumaient leurs discours » (Jouan 1871 : 163). Cette inquiétude et ces questions ne reçoivent pas de réponses, sauf marquées d'une désinvolture inversement proportionnelle à la politesse mandarinale²².

La prévenance coréenne se manifeste par des présents, simple marque d'hospitalité rustique comme les fruits et l'eau fraîche, ou dons plus importants, comestibles ou non, de la part des notables : bœuf, poules, poissons séchés, éventails... À l'étonnement des Français, les Coréens refusent systématiquement de recevoir quoi que ce soit en retour, repoussant en particulier toute offre d'argent. Ce refus du contre-don, qui signifie clairement le refus de tout commerce – au sens large comme au sens économique du terme – avec les « visiteurs », est bien compris comme tel

22. Par exemple, l'expédition aurait eu pour but d'observer une éclipse de lune. Zuber note tout uniment que l'interlocuteur coréen « ne parut pas satisfait de cette réponse ».

quand il est exprimé par les notables, même si les Français ne semblent pas en mesurer immédiatement toute la portée agonistique. En revanche, concernant le peuple, il est mis sur le compte d'une ignorance de l'économie monétaire²³, mésinterprétation sans doute due à l'attitude forcément embarrassée de paysans en situation d'infériorité :

« On acheta quelques poules [...] pour quelques morceaux de piastres coupées en quatre : à l'air étonné de ces gens-là, il est à penser qu'ils n'avaient jamais vu d'argent monnayé » (*Ibid.* : 188).

En tout état de cause, en même temps que se développe l'opération militaire, s'altère la bienveillance des habitants et se tarit la possibilité pour les Français d'« acheter » des vivres – ce qu'ils imputent (« évidemment ») à des ordres venus des autorités coréennes. Les razzias auxquelles ils se voient dès lors « bien obligés de recourir, malgré la répugnance de l'amiral », situent définitivement tout contact avec la population dans le registre de la conflictualité la plus brutale.

Dans la mesure où, comme nous l'avons vu, le but réel de l'opération militaire n'était pas simplement punitif, il était cependant essentiel pour le corps expéditionnaire d'établir un minimum de relations paisibles avec une partie de la société coréenne, que ce fût dans la perspective d'une ouverture forcée du pays au commerce international, ou, *a fortiori*, dans celle d'instaurer durablement une domination coloniale sur la base d'une royauté catholique et amie. Sans doute, au-delà des malheurs des missionnaires, les Français ont-ils mal évalué la nature et la force du rejet de l'étranger (et particulièrement des Occidentaux). Pour eux, la population refuse le contact sous l'injonction d'un gouvernement qui, en vertu de raisons spécifiques et obscures, s'acharne depuis toujours à maintenir fermé le royaume. « Les difficultés de la navigation, la perspective de n'échapper au naufrage que pour mourir dans les supplices²⁴, faisaient de ces rivages un juste objet d'effroi », écrit Jouan (1871 : 152) dans un accès de lyrisme *pro domo*. Il note que même les Chinois, « qui [ressemblent] aux Coréens sous beaucoup de rapports », ne sont pas admis, tout en ajoutant que, sur la côte occidentale, bateaux chinois et coréens se livrent à une contrebande active (moyen d'ailleurs utilisé par les missionnaires pour entrer dans le pays). Il y aurait donc dans la population une volonté de commerce qui serait entravée par l'extravagance obsidionale de ses gouvernants.

23. L'économie coréenne de l'époque est certes peu monétarisée, mais pas à un tel point.

24. La Corée est, à l'époque, connue en Occident surtout par le récit du marin néerlandais Hendrik Hamel, qui, après avoir fait naufrage en 1653, fut contraint de rester en Corée à la cour du roi (sans être supplicié...). Il s'enfuit au bout de treize ans (cf. Hendrik Hamel, *Relation du naufrage d'un vaisseau hollandais sur la côte de l'isle de Quelpaerts*, Paris, 1670).

Le constat correspond à une réalité. Le pays est officiellement et effectivement fermé à l'étranger, en même temps qu'il connaît une contrebande endémique. En revanche, le sentiment d'exception effrayante qui s'attache à la Corée relève d'une forme de myopie historique. Jusque récemment, le territoire chinois était en principe interdit aux étrangers, qui, de fait, y étaient à la fois rares et étroitement contrôlés²⁵. Le commerce y était organisé et régi par l'administration impériale. Son fonctionnement extérieur était fondé sur un système de tribut, non exclusif, dans la réalité, d'un commerce privé souvent en forme de contrebande ou de piraterie (Gipouloux 2009). La pratique de la Corée, pays vassal et tributaire de la Chine, est donc en tout conforme au modèle chinois – nonobstant l'abandon forcé de celui-ci par la Chine elle-même dans les dernières décennies. Le traitement même des naufragés, dont le sort remplit de tant d'effroi les marins français, ne procède pas d'une simple fantaisie coréenne. Les fausses pertitions et les rapatriements, prétextes à des transactions allant à l'encontre du commerce officiel, ont rendu de longue date la question particulièrement sensible dans l'ensemble de la région (*Ibid.*).

La méconnaissance de la situation régionale de la part du corps expéditionnaire apparaît étonnante. Tout se passe comme si l'expérience des précédentes opérations coloniales, notamment en Chine, n'avait pu être cumulée, faute d'un cadre minimal de compréhension historique et culturelle. Sans doute la disgrâce des jésuites et leur expulsion de l'appareil missionnaire en Asie, au profit essentiellement des Missions étrangères de Paris (Gossiaux 2009), ont-elles entraîné une perte irrémédiable de compétence orientaliste chez les acteurs français de l'expansion occidentale. Les visiteurs armés des rivages coréens assignent, comme il est de règle, leur naïveté d'explorateur aux indigènes des contrées explorées. Ceux-ci, en l'occurrence, manifesteraient spontanément à l'égard de l'entreprise étrangère, dont bien sûr ils ne saisiraient ni la nature ni le but, une curiosité et une ouverture empêchées seulement par la volonté de leurs chefs. Or, le rapport de la société coréenne aux étrangers est parfaitement connu et intégré par l'ensemble de la population : l'hostilité populaire envers les suppôts de l'Occident que sont les catholiques n'a pas eu besoin des encouragements du pouvoir pour se manifester. Et les tentatives françaises de nouer quelque relation d'échange, sinon de commerce, avec les paysans et autres gens du peuple sont bien comprises par ceux-ci comme une atteinte au système social dont ils sont partie prenante²⁶.

25. La tolérance et l'accueil dont bénéficièrent les missionnaires jésuites, notamment Matteo Ricci, constituent, dans leur caractère exceptionnel, une illustration paradoxale de cette politique de fermeture.

26. Nous ne sommes pas ici dans le schéma des « malentendus productifs » développé par Sahlins. La mésinterprétation de la situation et de la relation entre les deux parties est uniquement française.

“On a dit que vous voulez répandre votre religion dans mon royaume”

159

Quelle que soit, cependant, l'importance qu'ils peuvent accorder à un lien direct avec la population, ou au moins avec une frange de celle-ci, et quelles que soient leurs illusions à cet égard, les Français sont engagés dans une opération militaro-politique qui passe, au moins officiellement, par une communication – certes, peu amène – avec les gouvernants :

« La conduite du commandant en chef était tracée : essayer de se mettre en rapport avec le gouvernement coréen, exiger de lui une réparation, soit par la persuasion, soit, au besoin, par les armes » (Jouan 1871 : 151)²⁷.

Ledit rapport, en fait, n'a lieu qu'après une incursion sur la rivière Han jusqu'en face de Séoul, et après le « coup de main » sur Gangwha (c'est-à-dire le débarquement sur l'île et l'occupation du chef-lieu et des bâtiments royaux). Et encore est-il de l'initiative des Coréens, qui envoient auprès du commandant en chef un émissaire porteur d'une lettre du roi (ou du gouvernement)²⁸. L'argumentation de celle-ci, telle que retranscrite par Zuber, fournit une bonne indication de la façon dont le contact imposé par les Français a été reçu et analysé du côté coréen :

« [...] Le Ciel a créé les peuples pour qu'ils obéissent à la raison. Les pays sont séparés par des frontières et protégés par des lois [...]. Il arrive souvent que des navigateurs ignorants de la situation et du nom du pays touchent à nos côtes. Alors les mandarins de nos villes reçoivent l'ordre de les accueillir avec prévenance [...]. Mais, s'il se trouve des hommes qui viennent pour séduire nos sujets, s'introduisent secrètement, changent leurs vêtements et étudient notre langue, des hommes qui démoralisent notre peuple

27. Henri Jouan ajoute que si les forces dont disposaient les Français ne permettaient pas cette dernière solution (l'imposition par les armes), il s'agissait de « faire au moins une reconnaissance qui permît au gouvernement français d'agir plus tard s'il le jugeait convenable ». Ce projet de reconnaissance apparaît évidemment comme une justification *a posteriori* de la tournure prise par l'expédition.

28. Henri Zuber parle d'une lettre du roi (qu'il dit par ailleurs écrite par le régent). Pour Jouan, l'identité du signataire est incertaine, « mais bien sûr elle émanait du gouvernement ». Il décrit « une volumineuse lettre de plus d'un mètre carré de surface, et écrite en gros caractères chinois ». La traduction en est assurée (« en mauvais latin ») par un domestique chinois, ancien élève des jésuites de Shangai. Jouan indique que celui-ci s'en acquitte « avec facilité », sauf à la fin, – « juste le passage important », précise-t-il curieusement, sans, et pour cause, préciser la nature de cette importance. Pour le reste, Jouan parle d'« un ramassis de lieux communs », dans lequel l'auteur de la lettre se plaint de l'invasion de son pays et, « loin de nier le meurtre des missionnaires, [affirme] que rien n'était plus juste ». L'émissaire est renvoyé avec une réponse de l'amiral (écrite en caractères chinois par le traducteur), réclamant une punition sévère des ministres ayant ordonné l'exécution des missionnaires et rendant le gouvernement responsable des conséquences d'un refus. Si Jouan, solidaire de la conduite de l'expédition française, traite la missive coréenne par le mépris, Zuber lui manifeste un intérêt qui l'amène à la transcrire *in extenso*. Il précise d'ailleurs que le document « ne [lui] semble pas absolument dépourvu de bon sens », même s'il s'empresse d'ajouter que « le roi se fait la part un peu trop belle » (1873 : 414).

et renversent nos mœurs, alors la vieille loi du monde veut qu'on les mette à mort. Telle est la règle pour tous les royaumes, pour tous les empires. Pourquoi alors vous formalisez-vous, puisque nous l'avons toujours observée ? [...] Vous vous fixez sur notre sol comme si c'était le vôtre, et en cela vous violez la raison d'une façon abominable. Quand vos bâtiments, il y a peu de temps, remontaient la rivière impériale, ils n'étaient que deux ; les hommes qui les montaient n'étaient pas plus de mille. Si nous avions voulu les détruire, n'avions-nous pas des armes ? Mais, par bonté et à cause des égards que l'on doit aux étrangers, nous n'avons pas supporté qu'on leur fit du mal ou qu'on leur montrât de l'hostilité. C'est ainsi qu'en franchissant nos frontières, ils prenaient ou acceptaient comme ils le désiraient des bœufs ou des poules, qu'ils allaient et venaient dans des embarcations, qu'ils furent interrogés en termes polis. On leur fit des cadeaux, sans les inquiéter d'aucune façon. Par conséquent, vous vous montrez ingrats envers nous [...]. Vous pillez mes villes, vous tuez mon peuple, vous détruisez mes biens et mes troupeaux [...]. De plus, on a dit que vous voulez répandre votre religion dans mon royaume. Ceci est une faute. Les livres différents ont leurs sentences particulières qui présentent le vrai et le faux. En quoi nuit-il que je suive ma religion, vous la vôtre ? S'il est blâmable de renier ses ancêtres, pourquoi venez-vous nous enseigner d'abandonner les nôtres et d'en prendre d'étrangers ? Si on ne devait pas mettre à mort les hommes qui enseignent de telles choses, on ferait mieux de renier le Ciel » (1873 : 414-415).

Le texte fournit une sorte d'image inversée du contact vécu et décrit par les Français. Ainsi, ceux-ci attribuent-ils la tranquillité de leur incursion de reconnaissance à l'effet dissuasif d'un coup de canon tiré sur les jonques barrant le fleuve, alors que les Coréens estiment qu'ils auraient eu facilement raison des bateaux français – s'ils l'avaient voulu. Les marques d'hospitalité coréennes, effectivement constatées dans un premier temps par les marins du corps expéditionnaire, et considérées comme spontanées, apparaissent cautionnées voire organisées par le pouvoir. Les notables inquiets venant s'enquérir des intentions des visiteurs et traités par eux avec désinvolture étaient en fait missionnés par le gouvernement. La « mise en rapport » soi-disant cherchée par le commandant de la flotte existait en fait depuis le début.

La lettre invoque d'emblée la raison et la loi, termes repris plusieurs fois dans le texte et dotés d'une dimension universelle. Elle situe ainsi les deux parties sur le même plan, au rebours de l'universalisme inégal des Occidentaux – celui des missionnaires prosélytes, des soldats justiciers de l'humanité ; celui des « traités inégaux ». Et, au nom de la raison et de la « loi du monde », de la « règle pour tous les royaumes », elle proclame la valeur suprême de la loi du royaume de Corée, à l'égal de la loi de chaque pays. De là découle l'intangibilité de ce que l'on appellerait maintenant le principe de non-ingérence dans les affaires du royaume²⁹, un principe qui

29. Cette volonté intransigeante d'indépendance (logiquement associée au souci d'autarcie) est rendue par le terme coréen *juche* (litt. : « sujet », « essence »). Celui-ci constitue actuellement le slogan officiel et le maître mot idéologique de la Corée du Nord.

vaut aussi et surtout en matière de « mœurs ». S'attaquer aux mœurs revient à s'attaquer au fondement même du système social et politique, la morale confucéenne. D'où la rigueur extrême, et conçue comme une évidence, envers ceux « qui démoralisent notre peuple et renversent nos mœurs », et qui de surcroît le font de manière déloyale, « s'introduisent secrètement, changent leurs vêtements et étudient notre langue ». Sont évidemment visés là les missionnaires et leurs pratiques – des missionnaires auxquels la situation ne laisse au demeurant pas d'alternative. Le contentieux, du coup, devient explicitement religieux. Les Français sont accusés de vouloir répandre leur religion dans le royaume. Et, plus encore que son prosélytisme, est reproché à celle-ci son caractère exclusif et totalitaire : « En quoi nuit-il que je suive ma religion, vous la vôtre ? S'il est blâmable de renier ses ancêtres, pourquoi venez-vous nous enseigner d'abandonner les nôtres et d'en prendre d'étrangers ? » (*Ibid.* : 415).

Le dernier reproche fait allusion à l'interdit mis par l'Église catholique sur les sacrifices aux ancêtres. En 1791, des convertis l'avaient appliqué avec zèle et ostentation en brûlant leurs tablettes rituelles³⁰, ce qui avait alors entraîné une vigoureuse répression anti-catholique. Le reproche, en fait, est double : non seulement les Coréens devraient abandonner leurs propres ancêtres, mais ceux-ci devraient être remplacés par des ancêtres étrangers. Les personnages sacrés offerts à la dévotion des catholiques coréens³¹ sont assimilés à des ancêtres, à qui l'on rend un culte. Les Français voudraient donc imposer une sorte d'« échange standard » de l'ensemble ancestral.

L'ancestralité ainsi mise au centre du conflit est l'axe du système idéologique et politique (confucéen) de la Corée de Joseon³², qui se trouve confronté et en quelque sorte mis en compétition, à travers l'action combinée des missionnaires et des militaires français, avec un système (catholique) qui semble ou s'affirme tout aussi cohérent. Et, du point de vue de leur application coréenne, les deux systèmes apparaissent structurellement homologues. L'un et l'autre réfèrent sur les principes de verticalité et de totalité. L'un et l'autre réfèrent à une origine et une autorité extérieures à la Corée : la Chine, pour le confucianisme, l'Europe, pour le catholicisme. À la verticalité de l'ordre ancestral confucéen correspond la verticalité

30. Dans chaque maison devaient être conservées les tablettes portant les noms des ancêtres (masculins) en ligne directe sur quatre générations. Ces tablettes étaient honorées par des offrandes lors des rites calendaires ou d'anniversaires. Sur leur origine, leur signification et leur interdiction par l'Église, cf. Ch'oe Ki-bok (1984).

31. Le culte des saints est particulièrement développé dans le catholicisme traditionnel et populaire qui est alors celui des Missions étrangères de Paris.

32. Joseon (ou Choson) est la dynastie qui régna en Corée de 1392 à 1896.

transcendantale de la divinité catholique (assistée de ses saints, qui font fonction d'ancêtres). L'appareil d'État confucéen repose sur une stricte hiérarchie pyramidale, l'appareil clérical catholique repose tout aussi strictement sur une hiérarchie tout aussi pyramidale. Le confucianisme pense la société et le monde d'une façon totale, et en fait reposer l'ordre sur l'observance de rites sophistiqués. Le catholicisme pense la totalité du monde à travers Dieu (en revendiquant, à la différence du confucianisme, l'exclusivité de la pensée religieuse), et il articule le culte sur un appareil rituel complexe. Le confucianisme assure l'encadrement politico-idéologique de la société. Les missionnaires catholiques – avec, en l'occurrence, le secours de l'armée française – proposent un modèle d'encadrement politico-religieux de la société³³.

Les systèmes en concurrence

confucianisme coréen	catholicisme missionnaire
référence extérieure : Chine	référence extérieure : Europe
verticalité temporelle ancêtres	verticalité transcendantale saints
hiérarchie politique	hiérarchie cléricale
totalité	totalité et exclusivité
encadrement de la société par le politico-idéologique	modèle d'encadrement de la société par le politico-religieux

Il est à remarquer que les reproches exprimés dans la lettre royale portent sur le comportement agressif et intrusif des Français, sur leur volonté d'ingérence, plus que sur le contenu de cette ingérence. Il leur est imputé à crime de travailler à « renverser les mœurs », sans que soient détaillées ces mœurs que la Corée doit garder, ni de quelles mœurs elle doit se défendre. Il n'y a pas matière à discussion ni comparaison. La religion

33. Pour les catholiques politiquement réactionnaires que sont alors les missionnaires des MEP, l'État est forcément catholique. Par ailleurs, une finalité de l'expédition, telle qu'exprimée par le chargé d'affaires français à Pékin, était bien d'établir à Séoul un souverain catholique.

des uns n'est pas meilleure que celle des autres, les ancêtres des uns ne sont pas meilleurs que ceux des autres. La condamnation ne procède pas d'un jugement de valeur, mais d'un jugement de fait – l'ingérence, l'agression.

Si le pouvoir coréen, à son plus haut niveau, pose ainsi le problème globalement, en fonction d'une sorte de principe absolu, les notables locaux l'explicitent d'une façon plus concrète, si l'on en croit la rencontre avec le « deuxième mandarin » de Ganghwa³⁴, telle que rapportée par Jouan (1871 : 176) :

« Quand on lui parla du meurtre des missionnaires, il répondit qu'il était parfaitement justifié par la conduite de ces derniers. Pourquoi ces gens-là, disait-il, viennent-ils ici, essayer de nous pervertir par des nouveautés, des doctrines subversives, enlever nos femmes, séduire nos filles ? ».

Le langage est ici celui de la valeur, de la perversion et de la subversion, et notamment de la subversion (ou de la perversion) sexuelle, de surcroît mise en actes par les intrus. Sans doute faut-il faire la part de la traduction et de sa réduction condescendante du témoignage. Mais, quoi qu'il en soit, l'opposition est exprimée en termes de contenu. Ce sont deux systèmes de valeurs sociales (avec une emphase mise sur les rapports de sexe) qui paraissent se heurter.

Cela irait dans le sens de certaines lectures qui ont été faites de la pénétration catholique en Corée et de la résistance qu'elle y a rencontrée. En prônant l'égalité entre les hommes – une égalité étendue aux femmes et aux enfants –, le catholicisme aurait remis en cause les fondements de la société coréenne traditionnelle : « En insistant sur les rapports horizontaux (tous les hommes sont frères) l'Église catholique attaquait la structure verticale de la société » (Cho Kwang 1984 : 44). Et c'est cet écart maximal entre les deux idéologies, l'une porteuse de modernisation, l'autre portée par la tradition, qui aurait entraîné le rejet du catholicisme et la répression violente dont il fut l'objet.

Même si certains principes de la doctrine chrétienne peuvent effectivement aller à l'encontre de l'architecture inégalitaire de la société confucéenne, on peut douter de la modernité, du progressisme et du féminisme de l'Église romaine de l'époque, et notamment des prêtres des Missions étrangères de Paris, qui étaient en charge de son enseignement en Corée (voir Gossiaux 2009). En tout état de cause, on ne peut séparer l'idéologie et la pratique, la teneur du discours religieux et la façon dont il est institutionnellement porté. Telle est du moins la position du pouvoir royal, dont nous avons vu qu'il se refusait à entrer dans une discussion sur le contenu.

34. Il s'agit du « vieillard très obèse ne manquant pas de fierté » évoqué *supra*.

(Et, dans une société hiérarchisée comme la société coréenne, le niveau suprême du pouvoir détermine évidemment l'attitude de l'ensemble du corps social.) Or, de ce point de vue, les systèmes politico-religieux – ou politico-idéologiques – coréen et français (français, bien sûr, dans l'appréhension qu'en ont les Coréens, à travers les prêtres et les militaires) sont dans la relation d'homologie que nous avons caractérisée *supra*.

Ce n'est donc pas tant la différence entre les deux systèmes que leur similitude qui les rend incompatibles, qui suscite ce rejet total du catholicisme occidental et de ses agents par la société coréenne et qui fait bouder les Français hors de Corée de la façon que l'on connaît³⁵. L'un et l'autre systèmes sont structurés par le même principe de verticalité et tous deux se présentent comme des totalités, dont chaque élément participe de façon exclusive. Autrement dit, aucun d'eux ne peut accepter l'inclusion d'un élément de l'autre. Le changement ne pourrait être que total (céder sur un point reviendrait à céder sur tout), il ne pourrait être que la substitution d'un système à l'autre ; soit sous la forme d'une révolution politico-religieuse, avec changement des acteurs, du pouvoir et de l'appareil ; soit par conversion des acteurs, des détenteurs du pouvoir, en commençant par le sommet, c'est-à-dire par le roi (mais, en raison du principe de totalité, cette conversion devrait être globale et instantanée). Considérant l'ancienneté et la consistance du système confucéen, on conçoit l'immensité de l'entreprise franco-catholique – et on comprend son échec.



Pour ce qui concerne précisément l'expédition militaire de 1866, l'échec a été précipité et amplifié par l'impréparation culturelle et la naïveté anthropologique de ses acteurs. Enfermés dans la conviction de la norme occidentale comme mesure de l'universalité – conviction inhérente à la démarche coloniale –, ceux-ci étaient incapables de concevoir la population de la Corée comme une société. L'idée d'une organisation sociale, *a fortiori* d'un gouvernement coréen agissant de façon rationnelle et pertinente, ne pouvait les pénétrer réellement ni efficacement. Persuadés de leur supériorité immanente, ils ne pouvaient que mésestimer, d'une manière fatale, la capacité de réaction de leurs adversaires. À cette erreur sur le fond s'est ajoutée une mésinterprétation constante des contacts qu'ils ont eus sur le terrain, confondant politesse et soumission, curiosité

35. *A contrario*, les différences fondamentales que Max Weber a soulignées entre le confucianisme et le protestantisme (Weber 2006) n'ont pas empêché que celui-ci pénètre en Corée à la fin du XIX^e siècle, de façon beaucoup moins difficile et moins conflictuelle que le catholicisme.

et renseignement, hauts responsables et petits notables. Au-delà des acteurs, ces défaillances renvoient aux caractères intrinsèques d'un certain colonialisme. Mais, au-delà de ce colonialisme, les événements coréens de 1866 apportent, sur la logique des affrontements dissymétriques entre systèmes politico-religieux, des éléments de réflexion qui peuvent être intégrés dans l'appréhension de toute mondialisation, y compris celle du temps présent.

*École des hautes études en sciences sociales
Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain, Paris
gossiaux@msh-paris.fr*

MOTS CLÉS/KEYWORDS: ancêtres/*ancestors* – catholicisme/*catholicism* – confucianisme/*confucianism* – colonialisme/*colonialism* – Corée/*Korea* – missions.

Braudel, Fernand

1949 « La double faillite "coloniale" de la France aux XV^e et XVI^e siècles », *Annales ESC* 4 (4) : 451-456
[compte rendu du livre de Charles-André Julien, *Les Voyages de découverte et les premiers établissements, XV^e et XVI^e siècles*. Paris, Presses universitaires de France, 1948].

Cho Kwang

1984 « La religion catholique et la société coréenne », *Revue de Corée* 16 (2) : 42-62.

Ch'oe Ki-bok

1984 « La rencontre du confucianisme et du catholicisme en Corée », *Revue de Corée* 16 (2) : 21-41.

Génetiot, Alain

2009 « Henri Zuber, un étonnant témoin de l'expédition de l'amiral Roze », *Culture coréenne* 78 : 10-13.

Gipouloux, François

2009 *La Méditerranée asiatique. Villes portuaires et réseaux marchands en Chine, au Japon et en Asie du Sud-Est, XVI^e-XXI^e siècles*. Paris, CNRS Éd.

Gossiaux, Jean-François

2009 « Point de vue de l'acteur et regard myope : anthropologie apocryphe de la déroute française en Corée (1866) », *Socio-anthropologie* 23-24 : 189-210
[<http://socio-anthropologie.revues.org/index1257.html>].

Jouan, Henri

1871 « L'expédition de Corée en 1866, épisode d'une station navale dans les mers de Chine », *Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg* : 145-228.

Launay, Adrien

1894 *Histoire générale de la Société des Missions Étrangères*. Paris, Téqui. 3 vol.

Li Ogg

1969 *Histoire de la Corée*. Paris, Presses universitaires de France (« Que-sais-je ? »).

Orange, Marc

1976 « L'expédition de l'amiral Roze en Corée », *Revue de Corée* 8 (3) : 44-84.

Park Byeng-sen

1979 « L'expédition française de Corée en 1866 », in *Mélanges de coréanologie offerts à M. Charles Haguenauer*. Paris, Centre d'études coréennes : 77-87.

Romanet du Caillaud, Frédéric

1877 « La conquête au delta du Tong-King », *Le Tour du monde* 34 : 274-305.

Thiébaud, Jean-Marie

2005 *La Présence française en Corée de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*. Paris, L'Harmattan.

Weber, Max

2006 « Confucianisme et puritanisme », in *Sociologie des religions*. Paris, Gallimard : 379-409.

Zuber, Henri

1873 « Une expédition en Corée », *Le Tour du monde* 25 : 401-416.

Jean-François Gossiaux, *Pourquoi changer d'ancêtres? Le colonialisme français en échec (Corée, 1866)*. — Au motif de vouloir sanctionner l'exécution de plusieurs missionnaires catholiques, la France a tenté, en 1866, de forcer l'ouverture de la Corée, tentative qui s'est soldée par un fiasco militaire. En s'appuyant sur les témoignages de deux officiers ayant participé à l'expédition, l'article s'attache aux multiples mésinterprétations culturelles qui ont précipité cet échec. Plus généralement, il s'interroge sur le rejet radical du prosélytisme franco-catholique par la société coréenne de l'époque. À l'encontre des explications par une opposition de valeurs, il tend à l'imputer à la similitude structurelle des systèmes politico-religieux en compétition.

Jean-François Gossiaux, *Why Change Ancestors? A Setback For French Colonialism (Korea, 1866)*. — To exact punishment for the execution of several Catholic missionaries, France tried to force Korea to open its doors in 1866. This attempt ended in a military fiasco. Accounts by two officers who took part in the expedition are used to focus on the many cultural misinterpretations triggering this setback. Why did Korean society so radically reject French Catholic proselytism? Countering explanations based on a clash of values, it is argued that the cause had to do with the structural similarity of competing political/religious systems.